

SECURITY NEWS N°60 – 23 mars 2007

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Préparée par Arnaud Belleil et Herwann Perrin

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.cecurity.com/site/PubNews2007.php>

SOMMAIRE :

Le dossier du mois : Anonymat

Google : vers l'anonymat des utilisateurs

Fin de l'anonymat pour les contributeurs experts de Wikipedia

Alertes professionnelles : quand la Cnil n'aime plus l'anonymat

Les 500 signatures et l'anonymat des parrains

Economie des données personnelles

Les mystères du score FICO

Le coût des informations erronées

Un label privacy pour Microsoft

Administration électronique

Le masquage du masquage dans le DMP

Vote sur Internet pour les législatives estoniennes

Les grands déboires d'un grand chantier

Juridique

Etats-Unis : vers une loi de protection des données génétiques

Pas de directive européenne sur la RFID

Archivage et traçabilité

Le RGI est aussi une affaire d'archivage

Les bactéries, support d'archivage

Mission Eternity pour les cendres numériques des défunts

Identité Numérique

La Cnil ne veut pas du NIR pour le DMP

2007, année de la biométrie ?

A découvrir

Sous l'œil des puces

Evènements

Forum Atena biométrie et cryptologie

Université de printemps de la FING

ANNONCE :

Interview d'Alain Borghesi, PDG de Cecurity.com, sur la web TV tivipro.com

En quelques minutes, Alain Borghesi présente l'activité de la société, dresse le bilan de l'exercice 2006 et évoque les perspectives pour 2007. Egalement disponible l'interview d'Arnaud Belleil co-auteur de cette lettre d'information.

☞ Interview accessible sur : <http://www.tivipro.tv/chaine.php?id=308&categ=13>

LE DOSSIER DU MOIS : ANONYMAT

Davantage d'anonymat chez Google et moins d'anonymat chez Wikipedia et, dans les deux cas, un accueil plutôt favorable de la part des observateurs. Les annonces de deux monstres de l'univers numérique fournissent l'occasion de se pencher sur des questions importantes : comment définir le véritable anonymat ? Entre la lettre anonyme du corbeau et la copie anonyme du futur bachelier, à partir de quand l'anonymat devient-il souhaitable ou condamnable ?

☞ Lire la suite : <http://www.security.com/site/PubArt200702.php>

Google : vers l'anonymat des utilisateurs

Les données personnelles collectées par Google sur ses utilisateurs seront anonymisées au bout de dix-huit à vingt-quatre mois au lieu d'être conservées indéfiniment comme c'est le cas aujourd'hui. Cette politique, influencée par le cadre réglementaire européen, sera mise en œuvre d'ici un an. Cette annonce a permis au moteur de recherche leader - une fois n'est pas coutume - de s'attirer des commentaires plutôt favorables de la part des défenseurs de la vie privée. S'agit-il véritablement d'anonymisation ou de désidentification ? La manœuvre consistera à effacer les huit derniers bits de l'adresse IP. D'après l'analyse de News.com, à partir des données conservées, l'ordinateur utilisé deviendrait « anonyme » au sein d'un groupe de 256 machines possibles ; à peu près l'équivalent de l'effacement du dernier chiffre du numéro de rue de l'adresse postale d'une personne.

Source : News.com – Date : 14 mars 2007 – Auteur : Elinor Mills

☞ Lien de l'article (en anglais) :

http://news.com.com/Google+adding+search+privacy+protections/2100-1038_3-6167333.html

Fin de l'anonymat pour les contributeurs experts de Wikipedia

Jimmy Wales, le fondateur de Wikipedia, propose de lever l'anonymat des contributeurs à la célèbre encyclopédie collaborative quand ceux-ci revendiquent le statut de spécialiste diplômé. Cette option, qui permettrait de conserver l'anonymat de la plupart des contributeurs doit encore être validée par le conseil d'administration de Wikipedia. Elle fait suite à la révélation de l'affaire « Essjay » : sous ce pseudonyme se cachait un jeune homme de 24 ans ayant arrêté ses études et non le professeur de théologie qu'il prétendait être.

Source : Cyberpresse / Associated Press – Date : 8 mars 2007

☞ Lien de l'article :

<http://www.cyberpresse.ca/article/20070308/CPACTUEL/70308033/1015/CPACTUEL>

Alertes professionnelles : quand la Cnil aime moins l'anonymat

A l'occasion de la parution d'un rapport public intitulé « Chartes d'éthique, alerte professionnelle et droit du travail français : état des lieux et perspectives » réalisé pour le compte du ministère du travail, la Cnil a tenu à rappeler sa position sur le « *Whistleblowing* », ces dispositifs qui permettent la dénonciation par des salariés des comportements fautifs de leurs dirigeants. La Cnil estime qu'en la matière il ne faut pas encourager les dénonciations anonymes. Une prise de position intéressante car dans bien d'autres domaines la Cnil est favorable à la protection de l'anonymat (études épidémiologiques, anonymisation des décisions de justice, agrégation des données du recensement, procédés d'anonymisation pour l'archivage électronique).

☞ Le communiqué de la Cnil :

[http://www.cnil.fr/index.php?id=2201&news\[uid\]=436&cHash=637da5d542](http://www.cnil.fr/index.php?id=2201&news[uid]=436&cHash=637da5d542)

☞ Lire également sur le même thème la contribution d'Eric Barbry, Alain Bensoussan Avocats :

<http://www.alain-bensoussan.com/pages/810/>

Les 500 signatures et l'anonymat des maires

De nombreux maires mettent en cause le système actuel des parrainages pour les candidats à l'élection présidentielle (les fameuses 500 signatures). L'Association des Maires de France souhaite qu'à l'avenir le parrainage ne soit pas rendu public. Un des maires d'une petite commune abonde dans ce sens en confiant à Maire info « *le vote est secret, pourquoi le parrainage ne le serait-il pas ?* ». Le Président des maires ruraux de France estime pour sa part que l'anonymat serait « *le meilleur moyen d'avoir une soixantaine de candidats* ».

Source : Maire info – Date : 28 février 2007

☒ Lien de l'article : <http://www.maire-info.com/article.asp?param=8028&PARAM2=PLUS>

ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

Les mystères du score FICO

Pour les américains, le score FICO de la société Fair Isaac, est devenu un élément essentiel de la vie quotidienne car il détermine l'accès au crédit et le coût de celui-ci. Le modèle délivre une note à chaque emprunteur qui se situe entre 300 (pour les risques très élevés) et 850. Le score médian des américains se situe à 723 et seul 13% de la population dépasse le seuil de 800. Selon 1to1 Privacy, les particuliers ont longtemps eu la désagréable impression que leurs informations personnelles étaient utilisées à leur encontre pour la fabrication occulte de ce score. Depuis 2001, la situation aurait radicalement changé avec les services en ligne qui permettent à chacun de connaître son score et de procéder à des simulations. En redonnant aux particuliers une certaine maîtrise sur leur score, la transparence aurait atténué le sentiment d'atteinte à la vie privée.

Source : Inside to1 Privacy – Date : 8 février 2007 – Auteur : Jay Cline

☒ Lien de l'article : <http://www.1to1media.com/View.aspx?DocID=30054>

Le coût des informations erronées

On a coutume de dire que l'on est désormais à l'ère de l'économie de l'information. A la lecture des résultats d'une récente étude de Gartner, il s'agirait plutôt d'une économie de l'information erronée, incomplète ou redondante. Après avoir interrogé 14000 directeurs des systèmes d'information des plus grandes entreprises, Gartner arrive à la conclusion que 25% des données critiques pour les organisations présentent des défauts. La solution pour éviter que la facture ne gonfle serait de responsabiliser les personnels à la question de la qualité de l'information. Pour les données à caractère personnel, mener à bien un tel chantier revient simplement à respecter la loi et plus précisément l'article 6.4 de la loi informatique et libertés qui précise que les données doivent être exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour.

Source : ZDNet / Silicon.com – Date : 6 mars 2007 – Auteur : Tim Ferguson

☒ Lien de l'article : <http://www.zdnet.fr/entreprise/commercial-marketing/forces-vente/0.50007168.39367593.00.htm>

☒ Dans la version originale il n'est pas question de « données erronées » mais de « dirty data ». C'est plus clair : <http://management.silicon.com/itpro/0.39024675.39166163.00.htm>

Un label privacy pour Microsoft

Qui va tirer le plus profit de la notoriété ou de l'image de l'autre ? L'autorité de protection des données personnelles (ULD) du Land allemand du Schleswig-Holstein a décerné à Microsoft un label protection des données personnelles (*Privacy Seal*) pour ses services de mise à jour des logiciels. Dans son discours le directeur de l'ULD (*Unabhängigen Landeszentrum für Datenschutz*), l'équivalent de la Cnil pour le Land, a indiqué que la protection de la vie privée devait être considérée comme un élément de différenciation concurrentielle.

☒ En français le communiqué du 16 février 2007 sur le site de Microsoft :

<http://www.microsoft.com/france/securite/communiques/muwsusuld.msp>

Security News N°60 – 23 mars 2007

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation préparée par Arnaud Belleil et Herwann Perrin

En anglais le communiqué du 16 février 2007 sur le site de l'autorité de protection du Schwelzig Holstein : https://www.datenschutzzentrum.de/presse/20070216-gsms_en.htm

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Le masquage du masquage dans le DMP

Si le patient aura le droit de masquer des informations à certains destinataires au sein de son Dossier Médical Personnel (DMP), les professionnels de santé devront-ils être informés que des informations leur ont été dissimulées ? Dans le cadre d'un bref rapport rendu public le 30 janvier 2007, le député Pierre-Louis Fagniez aborde cette délicate question du « masquage du masquage ». Sur la base d'entretiens avec des professionnels de santé, des associations de patients ou encore la Cnil, il préconise l'approche de « *l'omission partagée* » impliquant à la fois le patient et un professionnel de santé. Il considère également qu'il est « *inévitabile et impératif de conserver la possibilité marginale de masquage par le patient seul* (« *masquage solitaire* »). Ce droit sera très peu utilisé, estime-t-il, mais son existence même sera de nature à rassurer les patients.

■ Le rapport du député Pierre-Louis Fagniez (15 pages) : http://www.dossier-medical.info/medical_patient_sante/files/rapport_fagniez.pdf

Vote sur Internet pour les législatives estoniennes

Pour la première fois un scrutin politique majeur autorise le vote par Internet. Les estoniens, à l'occasion des élections législatives, ont le choix entre le vote traditionnel dans un bureau de vote ou le vote par Internet. L'authentification est réalisée grâce à la carte nationale d'identité électronique. Les baltes ont prévu une solution pour contourner une des limites propre au vote par internet : l'absence d'isoloir et donc le risque théorique du vote sous pression. Chaque électeur a la possibilité de venir voter sur place et d'annuler ainsi le vote électronique réalisé dans les jours précédents.

Source : 01Net – Date : 28 février 2007– Auteur : Arnaud Devillard

■ Lien de l'article : <http://www.01net.com/editorial/342083/elections/les-estoniens-peuvent-elire-leurs-deputes-en-ligne/>

Les grands déboires d'un grand chantier

« Six années de revirements, retards et gaspillages » et pour finir un objectif qui ne sera jamais atteint. A quel grand projet d'administration électronique pensez-vous ? Il s'agit du projet Phenix qui en Belgique devait moderniser l'informatique judiciaire en créant un dossier électronique pour chaque affaire. C'était votre réponse spontanée ?

Source : Datanews – Date : 8 mars 2007– Auteur : Olivier Fabes

■ Lien de l'article : http://www.fr.datanews.be/news/entreprise_computing/e-business/20070308001

JURIDIQUE

Etats-Unis : vers une loi de protection des données génétiques

Elle s'appelle GINA, elle a 12 ans et elle pourrait bien enfin devenir une grande. Le projet de loi *Genetic Information Nondiscrimination Act* semble désormais avoir une chance d'être adopté. Les citoyens américains deviendraient ainsi mieux protégés face aux éventuelles discriminations suscitées par la médecine prédictive.

Source : NewScientist – Date : 25 février 2007

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.newscientist.com/article/dn11244-genetic-privacy-protected-by-law.html>

Pas de directive européenne sur la RFID

Il n'y aura pas de nouvelle réglementation européenne dans le domaine de la RFID a indiqué officiellement Viviane Reding, commissaire chargée de la société de l'information. La Commission espère ainsi favoriser l'essor d'un marché colossal, source de croissance et d'emploi, en évitant une régulation assimilée à un frein au développement. Les impacts potentiels de cette technologie en matière de protection de la vie privée conduiront cependant à une actualisation de la directive vie privée et communication. Vivian Reding souligne que les industriels auront une grande responsabilité en matière de respect de la vie privée. Un domaine où la protection des personnes devrait passer autant par les solutions techniques et la transparence de l'information que par la réglementation.

Source : Le Monde Informatique – Date : 15 mars 2007– Auteur : Olivier Rafal

■ Lien de l'article : <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-cebit-2007-la-commission-europeenne-ne-veut-pas-reguler-la-rfid-pour-ne-pas-l-entraver-22358.html>

ARCHIVAGE ET TRAÇABILITE

Le RGI est aussi une affaire d'archivage

Le décret d'application sur le référentiel général d'interopérabilité (RGI) du 2 mars 2007 rend possible la création d'un Comité spécifique qui aura à valider le « Référentiel Général Interopérabilité Volet Technique V0.90 » soumis à commentaires en 2006. Ce document avait frappé les esprits en recommandant l'usage du format Open Document pour la bureautique. Cependant, le RGI ne se limite pas à cette promotion des formats ouverts. Selon Pascal Souhard de la DGME (direction générale de la modernisation de l'Etat) : « *Le Référentiel porte également sur la pérennité des informations, c'est-à-dire leur archivage et leur conservation* ».

Source : 01Net – Date : 7 mars 2007– Auteur : Renaud Edouard-Baraud

■ Lien de l'article : <http://www.01net.com/editorial/342902/logiciel/l-administration-liste-ses-standards-informatiques/>

■ Une occasion pour redécouvrir le RGI Volet Technique V0.90 et notamment les pages 93 à 97 consacrées aux supports d'archivage. Y figure la recommandation de choisir pour l'archivage électronique des supports de type WORM physique ou logique (Write Once, Read Many)

https://www.ateliers.modernisation.gouv.fr/ministeres/domaines_d_expertise/architecture_fonctio/publi_c/cgi/referentiel_general1617/downloadFile/file/Referentiel%20General%20Interopabilite%20Volet%20Technique%20V0.90.pdf

Les bactéries, support d'archivage

Des chercheurs japonais pensent avoir trouvé une solution pour la conservation de longue durée des données numériques : la bactérie génétiquement modifiée.

Source : NouvelObs.com / AFP – Date : 23 février 2007

■ Lien de l'article :

http://tempsreel.nouvelobs.com/depeches/sciences/20070223.SCI0775/des_chercheurs_japonais_mu_tent_une_bacterie_en_cartemem.html

Mission Eternity pour les cendres numériques des défunts

Avec l'avènement de l'ère numérique, les personnes disparues laissent désormais derrière elles des traces numériques (photos, vidéos, textes,...). L'ambition de la société suisse Etoy.CORPORATION est de créer des « capsules » regroupant des fragments numériques d'une personne. Baptisé Mission Eternity, cet ambitieux projet, qui se veut artistique et non commercial, est confronté à la question de l'obsolescence technologique. Ses initiateurs ont fait le choix de l'open source et de l'architecture peer-to-peer.

Source : Libération – Date : 9 février 2007– Auteur : Marie Lechner

- Lien de l'article : <http://www.liberation.fr/culture/tentations/234136.FR.php>
- A découvrir : <http://missioneternity.org/>

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

La Cnil ne veut pas du NIR pour le DMP

Pour la Cnil, le numéro de sécurité social (ou NIR) ne devrait pas être l'identifiant patient permettant l'accès au DMP (Dossier Médical Personnel). Une prise de position qui n'est pas une surprise compte tenu de la position traditionnelle de la Cnil en la matière. La Cnil reproche classiquement au NIR d'être un identifiant signifiant (il permet de déduire le sexe, l'âge ou le département de naissance de la personne) et elle estime que son usage dans le contexte du DMP serait de nature à entamer la confiance des patients, donc à remettre en cause l'intérêt même du projet. Elle préconise l'usage d'un identifiant spécifique issu du NIR mais non signifiant et ne permettant pas de remonter au NIR de la personne. Si le ministre de la santé suit l'avis de la Cnil cela devrait avoir un impact sur le calendrier de mise en œuvre du DMP qui serait alors reporté en 2008.

Source : ZDNet – Date : 23 février 2007– Auteur : Christophe Guillemin

- Lien de l'article : <http://www.zdnet.fr/actualites/informatique/0,39040745,39367323,00.htm#>
- Le communiqué de la Cnil : [http://www.cnil.fr/index.php?id=2197&news\[uid\]=434&cHash=dd6d3df873](http://www.cnil.fr/index.php?id=2197&news[uid]=434&cHash=dd6d3df873)

2007, année de la biométrie ?

Cette fois-ce c'est promis, juré, 2007 sera l'année du véritable décollage de la biométrie. Cette prédiction, mainte fois formulée au cours des dernières années, devrait être cette fois ci réalisée d'après Ant Allan, analyste du Gartner Group qui voit dans la biométrie une technologie « sexy ». Gartner estime que près d'un tiers des organisations adoptera la biométrie, principalement pour le contrôle d'accès, dans les deux à trois prochaines années (contre moins de 20% aujourd'hui). Aux Etats-Unis de nouveaux usages se développent tels que le paiement par empreintes digitales. Paradoxalement, l'anonymat serait l'un des avantages du dispositif selon les clients.

Source : TechNewsWorld – Date : 10 mars 2007– Auteur : Katherine Noyes

- Lien de l'article (en anglais) : <http://www.technewsworld.com/story/56164.html>

A DECOUVRIR

Sous l'œil des puces

Pour accompagner la sortie de son livre « Sous l'œil des puces – La RFID et la démocratie », Michel Alberganti, journaliste au Monde, ouvre le site *small brothers* avec une rubrique d'actualité consacrée à « la surveillance généralisée des citoyens ». Les promoteurs de la technologie RFID trouveront matière à s'irriter et le grand public pourra découvrir un véritable débat de société apparu, discrètement, dans le débat public depuis 2003.

- Découvrir le site : <http://www.smallbrothers.org/actu.htm>

EVENEMENTS

Forum Atena biométrie et cryptologie

Le 15 février 2007 s'est déroulé à l'INT d'Evry le Forum Atena consacré au thème biométrie et cryptologie avec, notamment, les interventions de Bernadette Dorizzi (GET/INT) et de Benoît Louvet (Lamy & Associés).

☰ Accéder aux supports de présentation :
<http://www.forumatena.org/index.php?rub=AlbumBiometrieCryptologie>

Université de printemps de la FING

Du 23 au 25 mai 2007 à Marseille et Aix-en-Provence se déroulera l'Université de Printemps de la Fondation Internet Nouvelle Génération (UpFing07 pour les intimes). Cette cinquième édition aura pour thème « Apprentis sorciers ? » avec comme questionnement « une forme de maîtrise collective, ou de gouvernance de l'innovation, est-elle souhaitable et possible ? ».

☰ Programme prévisionnel:
<http://www.openfing.org/upfing/index.php/Programme>
Arnaud Belleil, Cecurity.com, co-auteur de cette lettre y interviendra sur le thème « la surveillance désirée ».

Retrouvez tous les jours, notre revue de presse privacy sur :
<http://www.cecurity.com>

Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à :
<mailto:news@cecurity.com>
Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

Newsletter Cecurity.com -
L'actualité de la privacy et de la dématérialisation
Email news@cecurity.com
Web <http://www.cecurity.com>
Tel 01 56 43 37 36
